

CHANGEMENT LÉGISLATIF EN RUSSIE QUI EMPÊCHE LA GESTATION POUR AUTRUI POUR LES PARENTS ÉTRANGERS.



Depuis janvier 2021, nous avons annoncé l'intention du gouvernement russe de promulguer une loi qui empêcherait les citoyens étrangers d'effectuer des procédures de GESTATION POUR AUTRUI en Russie. Derrière cette "intention", il était clair que la volonté était d'empêcher les hommes célibataires, et surtout les hommes homosexuels, de recourir à une mère porteuse dans ce pays.

En juillet 2021, le projet de loi a été présenté, mais il a été retardé car en septembre, il y avait des élections à la Douma, le Parlement Russe. Fin décembre 2021, la loi a été votée, et de manière surprenante, la loi a été rejetée, car de nombreux députés n'ont pas apprécié l'extension de l'interdiction à tous les étrangers.

À l'époque, nous ne savions pas si la loi serait mise au placard pour toujours, pour longtemps, ou s'il s'agissait simplement d'apporter quelques modifications. Mais la guerre a éclaté, et toutes les réticences de certains députés à empêcher les étrangers d'avoir des enfants en Russie ont disparu, puisque désormais tout ce qui est "étranger", surtout s'il est occidental, est interdit.

Le 24 mai, la loi a finalement été adoptée, interdisant aux parents étrangers, quel que soit leur statut sexuel ou matrimonial, d'effectuer des procédures de maternité de substitution. En outre, conformément à leur idéologie, en Russie, seuls les couples hétérosexuels russes et les femmes russes célibataires pourront effectuer des procédures de maternité de substitution.

Nous annonçons ce risque depuis fin 2020, et certains nous ont qualifiés d'alarmistes, mais les pires prédictions se sont réalisées.

Il est vrai que tant la Constitution russe que la loi elle-même prévoient la non-rétroactivité des lois. Cela signifie que nous ne pouvons pas appliquer une loi qui sort aujourd'hui à quelque chose qui s'est produite hier.

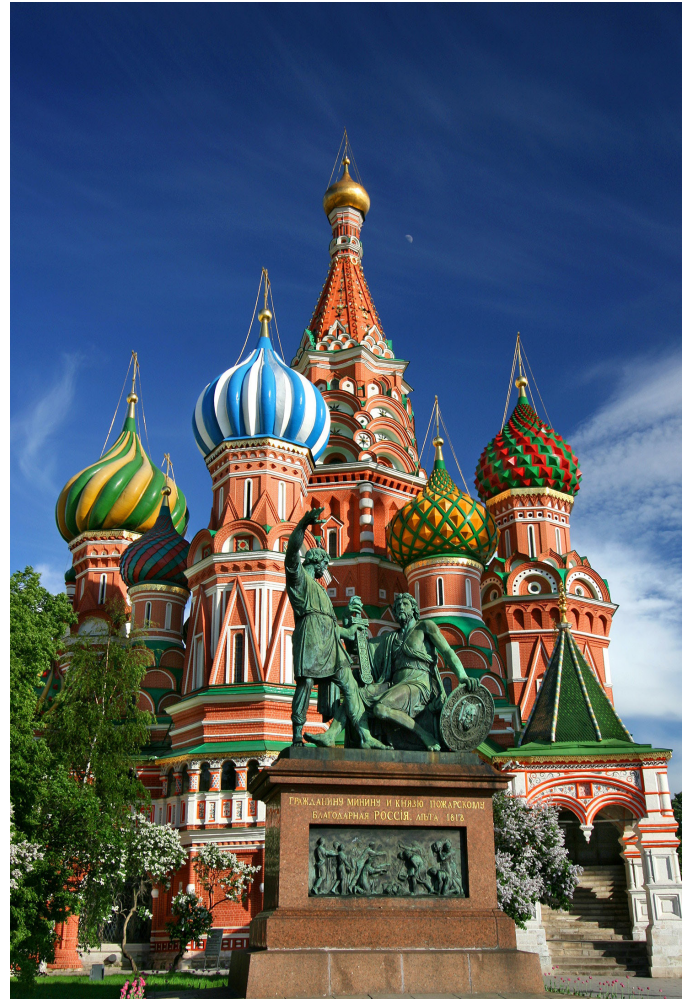


C'est ce qui s'est produit par exemple dans le passé avec les processus de gestation pour autrui en Thaïlande (avec la gravité supplémentaire d'un coup d'État militaire), au Laos, au Cambodge, au Népal ou au Mexique, où l'État a soudainement interdit la gestation pour autrui, permettant logiquement la fin des processus existants, mais ne pouvant pas en lancer de nouveaux.

Mais nous parlons de la Russie, un pays où la démocratie est un mot trop grand, et où les lois sont violées par l'État lui-même. C'est pourquoi, pendant de nombreux mois avant la présentation du projet de loi, nous avons recommandé à nos parents de terminer les procédures qu'ils avaient en Russie, dans un autre pays comme l'Albanie, où ils n'auront aucun problème.

Depuis mai dernier, la Russie a donc rejoint la liste des pays où les citoyens étrangers ne sont pas autorisés à effectuer une procédure de grossesse. Une porte de plus qui se ferme.

Cela soulève la question



Où va la maternité de substitution ?



Est-elle là pour rester ou est-elle temporaire ?



GESTLIFE a 11 ans d'expérience dans le secteur. Nous avons un département juridique dans lequel deux personnes se consacrent tout au long de l'année à analyser, pays par pays, dans le monde entier, l'évolution des lois sur les mères porteuses.

La maternité de substitution, comme vous le savez, est une question très controversée. Il y a des groupes radicaux qui s'y opposent et qui font beaucoup de bruit.

Curieusement, les groupes qui défendent l'avortement, et qui ont défendu (à juste titre) la politique des femmes "nous donnons la vie, nous décidons", sont ceux qui sont contre la maternité de substitution. En d'autres termes, une femme peut avoir le pouvoir de prendre une vie, mais pas de la donner. Doit-elle demander la permission à ces groupes pour la donner? Sans vouloir faire de la dialectique, car il n'y aurait pas assez de pages pour exprimer ce que nous pensons, la réalité est qu'il y a une vague de néo-conservatisme qui balaie l'Europe.

Malgré le fait que dans la plupart des pays, la population approuve la gestation pour autrui (en Espagne plus de 78% et en France plus de 65%), les gouvernants, qui gouvernent par le peuple pour le peuple mais sans le peuple, à la manière du despotisme le plus éclairé, se consacrent à la promulgation de deux types de lois :

- a) Celles qui interdisent et sanctionnent la maternité de substitution
- b) Ceux qui l'approuvent et le réglementent, mais en des termes irréalistes.

Nous n'allons pas nous concentrer ici sur ceux qui l'interdisent. Ils sont là et tout le monde le sait. Mais plusieurs pays d'Europe (éradiquant ainsi l'idée fausse que la maternité de substitution ne se pratique que dans les pays du tiers monde), ont légiféré en faveur de la maternité de substitution : ROYAUME-UNI, PORTUGAL, GRÈCE, ou plus récemment Gibraltar. Il existe

d'autres pays où la maternité de substitution est mentionnée sans être interdite, mais ils ne disposent pas d'une loi développée.

Ces lois sont rédigées par des politiciens qui, la plupart du temps, n'ont pas levé leur cul des sièges qui les soutiennent, et font des lois sans avoir la moindre idée, ni consulter ceux qui sont confrontés au problème tous les jours.

Donc, on fait des lois où, par exemple (toutes), la femme enceinte ne doit pas recevoir un seul euro pour qu'il n'y ait pas de bénéficiaire. Elle ne peut rien facturer. Si elle le fait, c'est un crime, passible de prison et de lourdes amendes. Ainsi, une personne doit se prêter à porter l'enfant d'un couple, sans rien recevoir en retour, même si elle ne les connaît pas du tout.

Le grand argument est que, sinon, il ou elle ferait du profit ou vendrait. Mais pensons un instant aux donneuses d'ovules.

L'Espagne est un paradis de la fertilité. Des centaines de cliniques, qui reçoivent des centaines de milliers de citoyens étrangers (surtout des Français et des Italiens dans les pays desquels le don d'ovules à un autre couple est interdit) qui viennent en Espagne pour tomber enceinte et retournent dans leur pays déjà en grossesse.

Un gros business pour les cliniques, sur lequel nous n'avons rien à dire. Mais nos jeunes femmes sont devenues la banque d'ovules de l'Europe. Et ils reçoivent environ 1500 euros pour cela, pour "le dérangement".

Pourrait-on alors dire qu'ils "vendent" leurs ovules? Si nous disions cela, beaucoup de gens crieraient au scandale. Ils pourraient ne pas l'être. Mais certaines banques d'ovocytes, oui. Nous avons des entreprises en Espagne, des banques d'ovocytes qui les vendent, par paquets de 8 ovocytes, pour des prix allant de 5000 à 8000 euros.

Si cela ne s'appelle pas vendre des ovocytes, que Dieu vienne voir. Si une donneuse reçoit légalement 1500 euros pour un traitement hormonal de 15 jours et une ponction ovarienne, combien devrait recevoir une gestatrice pour avoir porté un bébé pendant 9 mois dans son ventre et lui avoir donné naissance ? La réponse selon les législateurs et les groupes les plus radicaux est: RIEN. Elle devrait le faire gratuitement. Et ce n'est rien d'autre que de l'hypocrisie avec une couche de peinture de fausse moralité.

Ainsi, toutes les législations qui sont créées vont dans le même sens : la mère porteuse ne peut rien recevoir. On peut déjà imaginer la file d'attente des futures mères qui proposeront de porter gratuitement un bébé pendant neuf mois, puis de donner naissance, à un couple qu'elles ne connaissent pas du tout (il s'agit évidemment d'une ironie).

Ensuite, il y a les conditions médicales. Nous pensons qu'il est juste que la maternité de substitution ne soit pas autorisée pour les personnes qui pourraient tomber enceintes mais ne le font pas pour des raisons esthétiques ou autres. La plupart des pays disposent d'une liste de raisons médicales justifiant le recours à une mère porteuse.



Mais voilà que le **Portugal** arrive, et il exige :



a) La mère commanditaire n'a pas d'utérus. Soit parce qu'elle souffre du syndrome de Rokintasky, qui ne touche qu'une femme sur 5000 dans le monde, soit parce qu'il a été retiré. Par conséquent, très peu de femmes sont en mesure de réaliser une maternité de substitution au Portugal.

b) La femme enceinte doit être non rémunérée et portugaise.

c) Les parents doivent être portugais ou résidents officiels.

d) La procédure passe par un comité qui, au cours des trois années d'application de la loi (en deux étapes), n'a autorisé qu'un seul cas.

Au **Royaume-Uni** et **Gibraltar**:



- a) La femme enceinte ne peut pas être payée
- b) Les parents doivent être britanniques ou résidents

c) La femme enceinte dispose de 6 semaines après l'accouchement pour changer d'avis et garder l'enfant.

Le résultat de ces lois est que tant les Britanniques que les Portugais effectuent leurs procédures de maternité de substitution à l'étranger.



En **Espagne**, le parti le plus progressiste en matière de maternité de substitution a été le malheureux parti CIUDADANOS (qui disparaît pratiquement de toutes les institutions à chaque nouveau processus électoral), et qui a élaboré une loi qui n'est pas en reste non plus :

a) La femme enceinte ne pouvait pas être payée

b) La femme enceinte ne pouvait pas être un parent ou un ami, afin qu'ils ne se sentent pas "poussés" par la stérilité d'un ami ou d'un parent.

c) La femme enceinte devait être inscrite dans un registre central, en attendant que quelqu'un la demande.

d) Les parents devaient s'adresser à un tribunal pour obtenir une autorisation, et le tribunal devait demander au registre central de trouver une femme enceinte.

e) Et la dernière perle : les parents, comme dans les processus d'adoption internationale, devraient être soumis à l'obtention d'un certificat d'aptitude (pour voir s'ils seront de bons parents, comment est leur foyer, combien ils gagnent, ce que pensent leurs voisins et les travailleurs sociaux, etc.), délivré par les départements de la famille des régions autonomes.) délivrés par les ministères de la famille des régions autonomes, qui s'apparentent davantage à l'inquisition qu'à un service d'aide sociale.

Si c'est le cas, selon ce critère, alors ce certificat d'aptitude devrait également être demandé à tous les parents qui se rendent dans une clinique de fertilité. Évidemment c'est barbare dans les deux cas, mais voilà les politiciens, comme toujours, loin du terrain sur lequel ils légifèrent, comme les animateurs de talk-show télévisés, mais contrairement à ces derniers qui ne parlent que du haut de la chaire de la télévision, les politiciens sans connaître grand-chose, dictent des lois.

Quel est l'avenir de la maternité de substitution ?

Il y aura de plus en plus de pays qui légiféreront à ce sujet, car c'est une réalité claire qui s'est installée. Mais tous les pays légifèrent dans le même sens : gestation altruiste, avec des préjugés judiciaires sévères, qui éliminent la grande majorité de la liste, je ne dis plus les célibataires ou les gays, qui sont directement exclus dans pratiquement tous les projets législatifs.

Alors, que vous soyez un couple, ou que vous soyez un homme ou une femme célibataire, qui souhaite être père dans le futur grâce à la GPA, ne vous reposez pas sur vos lauriers, car la GPA, telle que nous la connaissons aujourd'hui, disparaîtra dans un quelques années. Comme c'est arrivé avec les adoptions internationales. En 2004, il y a eu 5.541 adoptions internationales en Espagne. En 2019, (année avant la pandémie) ...370 ! Pourquoi n'y a-t-il pas de parents qui veulent adopter? Non. Parce que l'adoption internationale est très difficile, les gens ne peuvent pas dépenser cet argent comme un ministre a osé l'affirmer ? Évidemment pas du tout. Tout processus de gestation coûte plus du double d'une adoption, et pourtant

le nombre de gpa quadruple chaque année celui des adoptions internationales. C'est tout simplement parce que l'administration oblige les parents à passer par des entités appelées ECAI (Entité de collaboration pour l'adoption internationale), qui sont censées être à but non lucratif, mais dans lesquelles il est impossible de mener à bien une démarche d'adoption pour moins de 30 000 euros. À cela, il faut ajouter que vous devez passer le filtre du CERTIFICAT D'APTITUDE, transformant le processus en un parcours du combattant pratiquement impossible.

Donc, si vous voulez ou voulez avoir un enfant par gestation pour autrui, ne vous dormez pas trop. Le temps joue contre nous, non seulement parce que nous vieillissons d'un an chaque année, mais parce que chaque année, nous nous rapprochons de la fin de la GPA libre. Ce n'est jamais le bon moment pour être parents... crises, pandémies, chômage, guerres... quand a-t-il été un bon moment ? Nos parents n'ont pas tellement pensé à nous avoir, et c'est pourquoi nous sommes ici.





La Gazette

Appelez-nous si vous souhaitez plus d'informations sur nos services.

 **Gestlife**®

info@gestlifesurrogacy.com
www.gestlifesurrogacy.com